

/ UNE CPB ANNULÉE.....

octobre 2014

DES ACQUIS 'PRÉSERVÉS' ET, POUR FO, DES REVENDICATIONS INTACTES !

LES EMPLOYEURS ONT DÉCIDÉ D'ANNULER LA COMMISSION PARITAIRE DE BRANCHE PRÉVUE CE JEUDI 9 OCTOBRE...

Premier des sujets qui ne sera pas traité, les « mesures bénévoles, activités sociales ».

Pour mémoire, ces mesures représentent des moyens complémentaires sous différentes formes, détachement — écrêtement de charge, représentant un apport d'environ 50 millions d'euros, soit près de 10 % du « 1 % ».

Les employeurs ont bien été contraints de ne pas ouvrir une négociation dès ce mois d'octobre, lors d'une réunion préparatoire où les représentants FO ont souligné le manque de « maturité "du dossier..."

Deuxième sujet : la Pers. 793.

Il s'agit du texte qui prévoit l'indemnisation des frais de déplacement au forfait. Là encore, après avoir consulté les représentants FO de la branche IEG, les employeurs n'ont pu que convenir de la difficulté à compter sur FO pour rogner un des acquis des Électriciens et Gaziers. FO se satisfait d'être aujourd'hui rejoint sur ce sujet par la presque totalité des fédérations syndicales dans le front du refus et de la résistance.

Mais pour FO, le dialogue de branche ne doit pas être nourri par le cahier de revendications des employeurs.

FO a rappelé, une nouvelle fois, sa volonté de voir avancer des sujets porteurs de progrès social, comme la négociation Égalité Homme/Femme, les droits familiaux avec notamment la prise en compte de la loi d'août 2014 ouvrant le droit aux congés exceptionnels à égalité entre mariage et PACS, ou encore l'organisation de la médecine contrôle de branche (MECIEG)... Sans oublier l'ouverture des négociations salariales de manière à relancer le pouvoir d'achat des électriciens et gaziers.

Ce en quoi, il est nécessaire d'augmenter le Salaire National de Base (SNB) au-delà de l'inflation et de fixer un taux plancher d'avancement aux choix permettant de porter les avancements exécution, maîtrise et cadre à des niveaux plus significatifs. Ils doivent, en effet, correspondre à l'implication et au professionnalisme de l'ensemble des salariés.

Pour FO, la négociation collective doit être motrice de progrès social. Ce sont bien les représentants du personnel qui sont en mesure de sonder sans tabou les salariés, de connaître leurs aspirations. Dans une situation de crise comme celle que nous vivons, ces derniers sont en quête de pouvoir d'achat et tiennent à leurs avantages sociaux garants de leur bien-être au travail.